

Motions

mises entièrement en œuvre toutes les recommandations que nous attendons depuis longtemps.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai été ravie de partager cette expérience avec mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson) et cinq députés conservateurs. Le député n'espère-t-il pas un tant soit peu que, par suite de ce rapport, l'égalité professionnelle sera davantage favorisée?

M. Robinson: Monsieur le Président, nous sommes nombreux à avoir été agréablement surpris par bon nombre des recommandations plus progressistes que le gouvernement a formulées dans certains domaines. Le comité avait espéré que le gouvernement y donnerait suite, comme il s'y est engagé par écrit.

Pour répondre à cette question précise, je dois dire que je déplore énormément, comme l'ont laissé entendre certains députés conservateurs, notamment le député de Calgary-Est et le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), que, en ce qui concerne le rôle de la femme dans les Forces armées canadiennes et la suppression de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, on n'ait pas vraiment l'intention de concrétiser ces changements, même s'ils existent sur le papier.

A titre d'exemple, au sujet de l'orientation sexuelle, le député de Calgary-Est a déclaré que, de concert avec plus de la moitié des députés conservateurs, il s'opposait aux recommandations. Ces recommandations ne visent pas l'octroi de droits spéciaux, mais bien la suppression de la discrimination. Ces députés s'opposent donc aux recommandations visant à faire disparaître l'intolérance, l'oppression et la douleur qui peuvent aboutir à la violence, comme dans le cas du décès tragique du jeune professeur de Toronto. Le député de Calgary-Est a prétendu qu'en reconnaissant l'existence d'un troisième sexe qui n'est pas tout à fait dans la normalité, nous modifions les principes moraux en cours dans notre société. En agissant ainsi, nous répandons une idée dangereuse, selon lui.

Je regrette que le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), le critique libéral pour les questions relevant du solliciteur général, se soit opposé aux recommandations concernant l'orientation sexuelle. Il croit que les recommandations concernant la GRC ne devraient pas être mises en œuvre. Il considérerait que subir une fouille par un agent homosexuel de la GRC était un empiètement sur la vie privée. Si cela reflète la mentalité des députés, que dirait-il alors s'il était fouillé par un agent du beau sexe. Répugnerait-il à être fouillé par une femme? Leur interdirait-il aussi la GRC?

Je répondrai à mon collègue de Mount Royal que des progrès ont été effectivement accomplis. Si on en doute, il n'y a qu'à écouter les protestations offensées des forces les plus réactionnaires du caucus conservateur pour s'en convaincre. Mais comme bien d'autres députés, comme les femmes et les minorités partout au Canada, j'attends des propositions législatives précises et concrètes sur ce plan-là.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre au nom du parti libéral pour commenter la réponse du gouvernement au rapport *Égalité pour tous*. J'aimerais bien ressentir une grande joie, et j'aurais aimé que le rapport ait pour titre

«Égalité pour de bon». J'estime néanmoins qu'on a accompli un pas modeste dans la voie de l'égalité. Je vais cependant indiquer les domaines à l'égard desquels je suis déçue.

Il y a quatre ans, le gouvernement fédéral libéral et ses homologues provinciaux ont apporté au Canada les garanties qui sont si essentielles à la vie dans une société démocratique comme la nôtre. Ces valeurs, exprimées en termes juridiques, nous tiennent à cœur; nous les défendons avec fierté sur la scène mondiale et nous tenons à les protéger et à les transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants. Telles sont les valeurs qui sont incorporées dans notre merveilleuse Constitution et dans la Charte des droits qui l'accompagne. Pour la première fois, nous avons consacré dans ce document constitutionnel appelé la Charte des droits et libertés les droits que nous considérons indispensables dans un monde où l'oppression ne peut que trop facilement écraser la démocratie et la justice.

A titre de représentante du caucus libéral au sein du comité parlementaire formé pour étudier la partie de la Charte des droits et des libertés traitant de l'égalité, j'ai fait partie de ce groupe très spécial de parlementaires chargé de proposer des voies et des moyens d'appliquer l'intention de la loi de sorte que tous les Canadiens puissent bénéficier pleinement de l'article 15 de la Charte. Cela devait garantir que nos lois et institutions et notre régime judiciaire comportent les garanties nécessaires pour respecter les exigences constitutionnelles de l'article 15 de la Charte. Une tâche difficile pour notre comité, direz-vous? Une tâche monumentale si l'on songe à la profondeur et à la portée de l'article 15.

• (1610)

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer à mes confrères et à notre personnel mon respect et mon admiration pour le dévouement qu'ils ont apporté à cette tâche. Nous sommes profondément redevables à tous les groupes qui ont exercé leurs droits démocratiques et se sont acquittés de leur devoir vis-à-vis du secteur de la société dont ils représentaient les intérêts. Ils ont attiré notre attention sur de nombreuses formes de discrimination. On peut dire en un sens qu'une véritable collaboration, qu'un lien entre le secteur bénévole et l'initiative du gouvernement s'est concrètement manifesté pour le plus grand profit de la société. J'aimerais vous citer intégralement cet article.

[Français]

Parce que la section 15 dit que:

La Loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Monsieur le Président, de prime abord, cette affirmation semble tellement simple, tellement fondamentale pour tout esprit juste et charitable, que son application ne devrait être, nous l'espérons, qu'une formalité. Nous vivons après tout dans un pays libre et civilisé, où tous les Canadiens et les Canadiennes ont des chances égales de réussir et de partager la richesse du pays. Mais la vérité de cette égalité des chances est venue... a été marquée dans un certain sens, d'après les témoins et les témoignages qu'on a écoutés.